



Versailles le 1 septembre 2020

Chers adhérents,

Le mois de septembre est synonyme de préparation de l'année halieutique suivante. Pour nous, cela veut dire vous inviter à renouveler votre adhésion à Vélizy-Pêche. Pour ce faire, pour pouvez

- Voir directement auprès de Steve Cuillier ou moi-même
- Par correspondance en renvoyant le bon de renouvellement au dos de la page accompagné d'un chèque établi à l'ordre de Vélizy-Pêche à envoyer à :  
Association Vélizy-Pêche 39, avenue des Etats-Unis 78000 VERSAILLES

LES RENOUVELLEMENTS SERONT CLOTURES LE 31 OCTOBRE 2020, seules les nouvelles adhésions seront acceptées après cette date. Les montants restent inchangés par rapport à 2020, soit 60€ pour les adultes (avoir 16 ans et plus le 1er janvier 2021) et 20€ pour les jeunes (au-delà de 10 mais moins de 16 ans le 1er janvier 2021).

Pourquoi limiter la date des renouvellements et comment allons-nous dépenser cet argent ? Comme tous les ans, nous allons devoir régler le loyer des étangs, la charge la plus importante que nous avons. Cette année, nous « espérons » des frais élevés supplémentaires que nous n'avons pu réaliser l'année dernière faute de suivi de notre demande (voir newsletter de septembre 2019).

En effet, nous travaillons avec les membres du bureau à l'élaboration d'un dossier pour le chaulage de nos étangs, qui ne pourra être réalisé qu'avec la participation de chacun de vous. Celui-ci, s'il peut avoir lieu, sera accompagné d'un rempoissonnement.

Nous vous remercions et, dans l'attente du plaisir de vous revoir, nous vous adressons nos chaleureuses salutations.

Denis EVEILLARD

*Président de Vélizy-Pêche*